



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **12 OCTOBRE 2026**

Délibération n° **DEL-2026- 321**

Composition des commissions thématiques intercommunales – Complément à la délibération communautaire n°DEL-2026-0251

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 61
Pouvoirs : 8
Absents : 5
(Philippe BAUDAIN, Jean-Claude BOREL-GARIN, Marieke BUNTINX, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Annick GUICHARD)
Excusés : 8
Pour : 68
Contre : 0

Abstention : 1
(Laurent DESGOUIS)
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

14 OCT. 2026

et publié le

14 OCT. 2026

Secrétaire de séance :
Patricia BELLINI

Le lundi 12 octobre 2026 à 15 heures 00, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 05 octobre 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Dominique BONNET, Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD, Coralie BOURDELAIN, Régine BOURGEOIS, Jean-Marie CABRIERES, Marc CECON, Karim-Eugène CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Claude COCQUET, Jean-Noël COLLE, Cécile CONRY, Pierre-Jean CRESPEAU, Arthur CULLATI, Laurent DESGOUIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Laure FAYOLLE, Thierry FEROTIN, Didier FRAIX-BURNET, Sandrine GAUCHON, Jean-Yves GAYET, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Virginie GRAS, Caroline HALLE, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Jérôme LARDIERE, Floriane LATRAYE, Séverine LE BIHAN, Pascal LEMOINE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Philippe LORIMIER, Stéphane MALARD, Laurie MENGUY, Jean-Marc MICHEL, Françoise MIDALI, Michel MIET, François OLLEON, Céline PAVAROTTI, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Marc ROSSET, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER

Pouvoirs : Margaux BERLIOZ à Jean-Marc MICHEL, Théodore BONNET-GAMARD à Cédric LESCURE, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Céline MEKHMOUKH à Henri BAILE, Rebecca NALLET à Françoise LANNOY, Eric ROETS à Philippe LORIMIER, Myriam SIMONAZZI à Régine BOURGEOIS, Martine VENTURINI à Arthur CULLATI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2026-0138 du 4 mai 2026 relative à la création des commissions thématiques intercommunales,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2026-0251 du 29 juin 2026 relative à la composition des commissions thématiques intercommunales,

Vu la délibération communautaire n° 2026-0299 du 21 septembre 2026 relative à la composition des commissions thématiques intercommunales - complément

Vu l'article 2.2 du règlement intérieur du Conseil communautaire du Grésivaudan,

Vu les candidatures enregistrées,

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire a délibéré le 4 mai 2026 sur la création des commissions thématiques intercommunales suivantes :

- **Culture et patrimoine matériel et immatériel,**
- **Eau et assainissement,**
- **Economie circulaire, collecte et valorisation des déchets,**
- **Économie et développement industriel – commerce et dynamisme des centres-bourgs,**
- **Environnement, transition écologique et biodiversité,**
- **Finances et programmation des investissements,**
- **Grand âge, autonomie et solidarités générationnelles,**
- **Petite enfance, jeunesse et parentalité,**
- **Prévention sociale et parcours d'insertion professionnelle,**
- **Santé et sports,**
- **Stratégie foncière et logement,**
- **Souveraineté alimentaire, agriculture et forêt,**
- **Tourisme,**
- **Dialogue territorial, petites communes, montagne,**
- **Mobilités.**

La composition initiale des commissions thématiques a été adoptée lors du Conseil communautaire du 29 juin 2026. Toute modification ultérieure doit être présentée au Conseil communautaire. Il convient de procéder à des ajustements concernant les représentants de la commune de Crolles.

David Roux est désigné pour représenter la commune de Crolles dans les deux commissions intercommunales suivantes :

- « Environnement, transition écologique et biodiversités »,
- « Tourisme ».

Monsieur Patrick Le PENDEVEN remplace Madame Caroline RENOUF dans la commission « Mobilités ».

Madame Caroline RENOUF remplace Monsieur Patrick Le PENDEVEN dans la commission « Grand âge, autonomie et solidarités générationnelles ».

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'arrêter la composition des commissions thématiques intercommunales telle que présentée en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité des suffrages exprimés cette délibération (par 68 voix pour; 1 abstention : Laurent DESGOUIS).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 12 OCT. 2026

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

